

CERTIFICAT

PLAQUES DE PLÂTRE CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS

Le CSTB atteste que les produits mentionnés en annexe sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « NF 081 » en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **ISOLAVA N. V**
OOIGEMSTRAAT 12
BE - 8710 WIELSBEKE

Usine de **BE - 8710 WIELSBEKE**
Code usine **28**

Le droit d'usage de la marque NF Plaques de plâtre pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 15/01 du 21 juin 1995
Décision n° PP/15/34 du 09 décembre 2015
Cette décision annule et remplace la décision n° PP/15/33 du 1er octobre 2015
et ses reconductions associées

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide jusqu'au 09 mars 2017
La liste des certificats en cours de validité est tenue à jour et disponible sur le site internet evaluation.cstb.fr

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Profondeur et largeur des amincis
Déformation sous charge, sens longitudinal et transversal
Déformation résiduelle sens longitudinal et transversal
Résistance à la rupture par flexion, sens longitudinal et transversal
Dureté superficielle
Caractéristiques dimensionnelles

Absorption d'eau en surface
Absorption d'eau après immersion

- Bords transversaux particuliers
Largeur d'amincis : Mini 35 ; Maxi 50 (mm)
Profondeur d'amincis : Mini 1,5 ; Maxi 3,5 (mm)

*Ce certificat comporte : 3 pages
Correspondant : Maryse SARRE
Tél. : 01 64 68 88 26*

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique



Yannick LEMOIGNE

PLAQUES DE PLÂTRE
Décision n° PP/15/34 du 09 décembre 2015
Code usine : 28
ANNEXE

Référence commerciale	Type (1)	Forme des bords (2)	Epaisseur en mm	Longueur en m	Largeur en m	Date d'effet
BELGIPS	A	BA, BD	9,5 - 12,5 - 15	2,00 à 3,60	1,20	12/12/1999
BELGIPS RF BRA	F	BM	12,5	2,00 à 3,60	1,20	21/06/1995
BELGIPS RF	F	BA	12,5 - 15	2,00 à 3,60	1,20	21/06/1995
BELGIPS BRA H1	H1	BM	12,5	2,00 à 3,60	1,20	30/06/1997
BELGIPS	A	BA	9,5 - 12,5	2,00 à 3,60	0,60 à 1,20	20/05/2003
BELGIPS BRA	A	BM	9,5 - 12,5	2,00 à 3,60	0,60 à 1,20	20/05/2003
BELGIPS H1	H1	BA	12,5 - 18	2,00 à 3,60	0,60 à 1,20	14/10/2015
BELGIPS 4BA	A	4BA (3)	12,5	2,00 à 3,60	1,20	19/12/2012
STAR PROTECT	H1 - I - F	BA	12,5	2,00 à 3,60	1,20	16/07/2013
SOUND PROTECT	A	B	12,5	2,00 à 3,60	1,20	16/07/2013
BELGIPS HD	I	BA	18	2,00 à 3,60	0,90 à 1,20	16/07/2013
BELGIPS HHD	H1 - I	BA	18	2,00 à 3,60	0,90	16/07/2013

(1) Les plaques de type "F" doivent présenter les mêmes caractéristiques que les plaques de type "A". Leur résistance au feu, qui ne peut être appréciée que par des essais sur ouvrages complets, n'est pas traitée par la norme NF EN 520 et la marque NF.

(2) BA : Bords amincis - BB : Bords biseautés - BD : Bords droits - BM : Bords mixtes

(3) Bords transversaux particuliers

PLAQUES DE PLÂTRE
Décision n° PP/15/34 du 09 décembre 2015
Code usine : 28
DISTRIBUTIONS

Référence commerciale du fabricant	Marque commerciale du distributeur	Distributeur	Epaisseur en mm	Date d'effet
BELGIPS 4BA	PLANEASY 4	ISOLAVA	12,5	14/10/2015
BELGIPS RF	FIRE PROTECT	ISOLAVA	12,5	14/10/2015
BELGIPS H1	WATER PROTECT	ISOLAVA	12,5 - 18	14/10/2015

Fin de liste